
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le vendredi 9 juin 2023 à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE23 1036

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 9 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

CE23 1037

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 1038

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 15 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 1039

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'ajout d'arrêts de neige sur la marquise de la Plaza Saint-Hubert, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 448 800 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 502701;
- 2- d'autoriser une dépense de 217 320 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 143 718,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1237231045

CE23 1040

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Grands projets inc., le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de chaussées souples, de chaussées rigides et de trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield à la rue Peel et dans la rue Metcalfe, de Square Dorchester à place Mount Royal, aux prix de sa soumission négociée, soit pour une somme maximale de 53 927 301,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 502601;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 066 674,57 \$, taxes incluses, à titre d'enveloppe pour ajustement du prix du carburant;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 776 590,84 \$, taxes incluses, à titre d'enveloppe pour indexation du coût des matériaux pour les années 2024 et 2025;
- 5- d'autoriser une dépense de 5 562 488,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 6- d'autoriser une dépense de 3 521 979,85 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 7- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 422 645,76 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 282 223,95 \$ + contingences : 96 624,38 \$ + indexation du coût des matériaux 43 797,43 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 8- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 684 509,15 \$, taxes incluses (contrat entente : 595 787,67 \$ + contingences : 51 366,31 \$ + indexation du coût des matériaux : 35 615,44 \$ + incidences : 1 739,73 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 9- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 11 097,96 \$, taxes incluses, pour les travaux sur le domaine privé qui seront réalisés dans le cadre du Règlement d'embellissement du domaine public et qui sont remboursables par les propriétaires riverains selon les modalités prévus par voie réglementaire;
- 10- d'accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant de 119 113,44 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente;
- 11- d'accorder un budget de contingences pour le contrat accordé de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant de 13 234,83 \$, taxes incluses;
- 12- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands projets inc.;
- 13- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1237231010

CE23 1041

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 108 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour des études d'avant-projet, de conception, de surveillance et d'assistance technique pour le projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 48 614 966,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19107;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 5- d'autoriser une dépense de 7 209 423,93 \$, taxes incluses, à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires;
- 6- de procéder à l'évaluation de rendement de WSP Canada inc.;
- 7- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour un maximum d'une prolongation de 12 mois selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 8- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1237231039

CE23 1042

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la ratification de la convention d'aide financière de 1 500 000 \$ avec le ministre de la Langue française, qui vise à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser l'octroi d'un budget additionnel de revenus et de dépenses de 1 500 000 \$ à la Direction générale.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1239939003

CE23 1043

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le plan directeur du secteur industriel de la Pointe-de-l'île (SIPI).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1229575001

CE23 1044

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 342 674 000 \$ au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2022, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe;
- 2- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement, les arrondissements doivent prévoir les dépenses d'opération découlant de l'ouverture du nouvel équipement, en vertu des règles de la Réforme du financement des arrondissements (RFA).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1235929001

CE23 1045

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier de 2022 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2022 des arrondissements, dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 49 906,9 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;

- 4- de récupérer le déficit de 2022 des arrondissements, pour un montant de 776,3 \$ (en milliers de dollars) et de réserver du surplus libre du conseil municipal, le même montant pour couvrir la récupération future du déficit des arrondissements;
- 5- de récupérer, à partir du fonds de stabilisation des taux de redevances de la Commission des services électriques de Montréal, un montant de 1 870,3 \$ (en milliers de dollars);
- 6- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 34 379,5 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour assurer une gestion responsable de l'endettement;
- 7- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 9 952,9 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour financer la portion locale du déficit cumulé de l'agglomération;
- 8- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 44 755 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, à la réserve neige;
- 9- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 10 000 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour la réserve stratégique contre l'inflation;
- 10- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 20 310,3 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'équilibre budgétaire 2023;
- 11- d'autoriser le transfert des soldes inutilisés de surplus affectés d'un montant de 1 619,3 \$ (en milliers de dollars) vers les surplus non affectés.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1236254001

CE23 1046

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1234598001

CE23 1047

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1238168005

CE23 1048

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » pour exclure, de la délégation faite aux arrondissements, de l'application de la réglementation relative aux animaux autres que domestiques, le pouvoir de conclure une entente pour la gestion des services animaliers, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1237515001

CE23 1049

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville », du rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des documents non audités, « Reddition de comptes financière » et « Faits saillants » pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1230029002

CE23 1050

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville », du rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des documents non audités, « Reddition de comptes financière » et « Faits saillants » pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1230029003

CE23 1051

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport du comité d'audit de la Ville sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1237665003

Levée de la séance à 8 h 42.

70.001

Les résolutions CE23 1036 à CE23 1051 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint